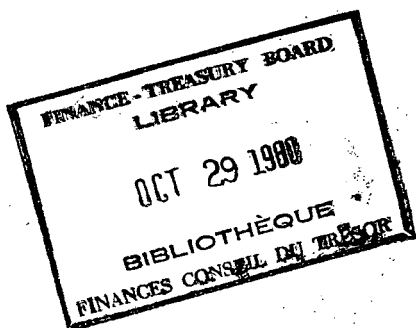

Budget

en bref

le 28 octobre 1980

Res
HJ13
A29c
1980



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

**Extrait de l'exposé budgétaire
28 octobre 1980**

«... ce budget oriente l'économie dans de nouvelles voies, des voies qui assureront la sécurité tant énergétique qu'économique des Canadiens pendant les années à venir.»

«Ne pas résoudre nos problèmes énergétiques reviendrait à ne pas saisir la plus grande chance que nous offre cette décennie ... Le temps nous est compté. Le Canada est un importateur net d'énergie et s'appuie sur une position de force, mais il a un point faible: il dépend du pétrole importé ... Le gouvernement fédéral se sent obligé de mettre de l'ordre dans le domaine de l'énergie au Canada.»

*Allan J. MacEachen
Vice-premier ministre et
ministre des Finances*

La stratégie économique

« Il est temps que nous agissions pour réaliser notre potentiel considérable. Nous aurons plus de chances d'y parvenir si nous reconnaissons que le problème ne se limite pas à la gestion de la demande. Comme il n'existe pas de solution rapide, nous devons être patients et concevoir des plans à moyen terme. Comme il n'existe pas non plus de solution unique, nous devons combiner les politiques structurelle, industrielle et régionale avec des politiques fiscales et monétaires convenablement orientées. Nous aurons alors la certitude de nous attaquer aux problèmes fondamentaux et de nous engager dans les voies nouvelles qui peuvent assurer l'avenir de notre pays. »

La stratégie du budget allie aux restrictions nécessaires les mesures essentielles pour contribuer à accroître les capacités de production. En voici les principaux éléments:

les dépenses publiques ne s'accroîtront pas plus vite que l'économie;

le déficit budgétaire sera réduit progressivement au cours des trois prochaines années — dans une mesure modérée l'an prochain à cause de la lenteur prévue de la reprise économique, puis de façon plus marquée quand le redressement se confirmera;

il convient d'éviter dans la mesure du possible d'augmenter les impôts des particuliers et des sociétés;

il faut appuyer une politique monétaire qui ne favorise pas l'inflation;

d'importantes dépenses nouvelles sont prévues pour l'énergie, le développement économique, l'adaptation de l'industrie et le recyclage de la main-d'oeuvre;

on doit accroître l'aide au monde en voie de développement;

il faut maintenir l'aide sociale et économique aux plus défavorisés;

il importe de renforcer le jeu de la concurrence et de réduire le poids de la réglementation publique;

il faut adopter une politique énergétique qui continue de protéger les Canadiens contre les conséquences brutales des hausses des prix du pétrole de l'OPEP, qui favorise l'utilisation la plus économique possible de l'énergie et le remplacement du pétrole, et qui stimule la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie.

« Voici les principaux éléments de la stratégie. Ils visent à résorber progressivement l'inflation, à relancer l'investissement et la productivité ainsi qu'à rétablir, à terme, une société caractérisée par le plein-emploi, une forte croissance et une absence d'inflation. »

Les restrictions de dépenses permettront de réduire le déficit. On évite ainsi une augmentation générale des impôts, et l'indexation du

régime fiscal des particuliers sera entièrement maintenue en 1981 pour que l'inflation ne se traduise pas par des hausses d'impôt. L'indexation réduira de \$1,580 millions les impôts fédéraux sur le revenu que les particuliers auraient dû autrement payer l'an prochain.

Le budget ne propose pas de nouvelles mesures pour limiter la croissance des prix et des revenus, à cause des interventions accrues et des inégalités qui en résulteraient inévitablement, et parce qu'il n'y a guère d'indices de hausses de prix ou de revendications salariales déraisonnables.

«Je tiens à souligner que notre réussite exige au préalable le ralentissement de l'inflation. Si le maintien de l'indexation est interprété comme une acceptation de l'inflation quel qu'en soit le taux, je pourrai me voir obliger de plafonner le facteur d'indexation.»

Le Programme énergétique national

Le gouvernement annonce plusieurs mesures mettant en oeuvre son Programme énergétique national, exposé dans un document du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui accompagne le budget.

Le programme repose sur trois principes fondamentaux:

la *sécurité* des approvisionnements et, à terme, l'indépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole;

la *possibilité* pour tous les Canadiens de participer à l'industrie de l'énergie, celle du pétrole et du gaz en particulier, et de bénéficier de son essor; et

l'*équité*, grâce à un régime de prix et de partage des recettes qui tienne compte des besoins et des droits de tous les Canadiens.

Principaux éléments du programme:

- Un régime de prix pondéré du pétrole établira un prix déterminé au Canada, dont l'augmentation sera graduelle et prévisible. Ce prix restera de loin inférieur aux prix mondiaux et ne dépassera jamais 85 pour cent du prix du pétrole importé ou, s'il est moins élevé, du prix du pétrole aux États-Unis, afin que l'industrie canadienne conserve un avantage concurrentiel.
- Le prix pondéré du pétrole consommé au Canada sera une moyenne des coûts du

pétrole importé et du pétrole intérieur. La pondération se fera au moyen d'un prélèvement d'indemnisation pétrolière imposé aux raffineurs. Le nouveau régime sera mis en oeuvre progressivement et transfèrera des contribuables aux consommateurs de produits pétroliers le fardeau des subventions aux importations coûteuses du pétrole.

- **Les prix du gaz naturel augmenteront moins vite que ceux du pétrole, ce qui encouragera les consommateurs à se convertir au gaz.**
- **Devant l'abandon d'une taxe à l'exportation du gaz naturel qui aurait prélevé une partie de la différence entre le prix mondial et le prix canadien à la consommation, le budget propose une nouvelle taxe fédérale sur le gaz naturel et les liquides du gaz, à compter du 1^{er} novembre pour les ventes intérieures et du 1^{er} février prochain pour les exportations; la taxe augmentera au cours des trois prochaines années.**
- **Une nouvelle taxe de 8 pour cent entrant en vigueur le 1^{er} janvier 1981 s'appliquera aux recettes nettes tirées de la production de pétrole et de gaz au Canada.**
- **les deux nouvelles taxes rapporteront quelque \$11.7 milliards au cours des trois prochaines années se terminant avec l'exercice 1983-84; ces recettes financeront d'importantes initiatives de dépenses dans le domaine de l'énergie ainsi qu'un fonds de développement de l'Ouest.**

- A compter du 1^{er} avril 1981, les carburants de marine et d'aviation utilisés dans les transports internationaux ne donneront plus droit aux prix offerts aux consommateurs canadiens.
- La moitié du produit du prélèvement actuel sur les exportations de pétrole brut sera remise aux provinces productrices, l'Alberta et la Saskatchewan.
- Ces dernières années, le gouvernement fédéral a reçu environ 10 pour cent du revenu tiré de la production de pétrole, les provinces productrices en obtenant un peu plus de 45 pour cent et l'industrie un peu moins de 45 pour cent. Grâce au nouveau programme, la part fédérale passera à environ 24 pour cent d'ici 1983, celle des provinces productrices à quelque 43 pour cent et celle de l'industrie à environ 33 pour cent.
- Les déductions pour épuisement prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu au titre de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole et du gaz, qui ont bénéficié principalement aux grandes entreprises, en majorité à capitaux étrangers, seront abolies ou supprimées progressivement, sauf pour l'exploration dans les régions pionnières et les exploitations de sables bitumineux. Un nouveau système de paiements incitatifs directs, conçu pour favoriser les investissements des compagnies canadiennes et des particuliers et comportant des encouragements supplémentaires à l'exploration sur les terres du Canada, dans le Grand Nord et au large des côtes, sera mis en place.

Autres mesures énergétiques

- Une banque du gaz naturel achètera du gaz aux producteurs canadiens qui, malgré le succès de leurs efforts d'exploration, sont en butte à des difficultés de trésorerie en raison d'un manque de débouchés.
- Un nouveau système de subventions aidera les ménages à convertir au gaz naturel, à l'électricité ou à d'autres combustibles leur système de chauffage à l'huile.
- Des primes de développement du marché stimuleront l'expansion du réseau de distribution du gaz naturel.
- On renforcera la promotion des économies d'énergie, notamment par des normes obligatoires de consommation pour les automobiles.
- On stimulera la mise au point des techniques d'énergie renouvelables par des programmes de recherche et de démonstration et la création d'une nouvelle société de la Couronne, Enertech Canada.

Mesures régionales

Un certain nombre de mesures répondent aux préoccupations particulières des régions:

le prolongement du gazoduc jusqu'à Québec et aux Maritimes, le prix du gaz livré à Québec et à Halifax devant être le même qu'à Montréal et à Toronto;

la création d'un fonds d'aide à la conversion au charbon des centrales électriques alimentées au pétrole dans la région de l'Atlantique;

un fonds de développement de l'Ouest doté de \$4 milliards, dont la moitié sera dépensée au cours des trois prochaines années pour des projets économiques définis en consultation avec les gouvernements de l'Ouest;

des sommes supplémentaires pour étudier les façons d'utiliser les importants gisements de charbon du Cap-Breton;

un programme d'économies industrielles d'énergie et un programme d'amélioration thermique des résidences à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest;

des capitaux fédéraux pour soutenir l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador.

Participation canadienne

Voici les objectifs du programme énergétique dans ce domaine:

une participation canadienne d'au moins 50 pour cent dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990;

un contrôle canadien sur un nombre appréciable des plus grandes sociétés pétrolières et gazières;

une augmentation rapide de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada.

Un prélèvement de participation canadienne sera instauré pour faciliter l'acquisition des avoirs canadiens d'une ou de plusieurs multinationales du pétrole.

Autres mesures fiscales

- Le délai relatif aux Obligations pour l'expansion de la petite entreprise, qui réduisent les frais d'intérêt des petites entreprises, est prolongé de trois mois jusqu'au 31 mars 1981.
- L'allégement fiscal relatif aux immeubles résidentiels à logements multiples (MURB) sera rétabli pour les bâtiments mis en chantier entre le 28 octobre 1980 et la fin de 1981.
- La déduction supplémentaire de 4 pour cent pour l'amortissement des voies ferrées et des remblais sera prolongée jusqu'à la fin de 1982 pour encourager l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire, en particulier dans l'Ouest.
- Un nouveau programme est instauré pour combattre les disparités régionales: certains investissements effectués dans des régions spécialement désignées donneront droit à un crédit d'impôt de 50 pour cent jusqu'à la fin de 1985.
- Les vins fortifiés titrant plus de 14 degrés seront taxés de la même façon que les vins de table; la taxe d'accise applicable sera ainsi ramenée de \$3 à \$1.25 par gallon.
- Après le 1^{er} avril prochain, les taxes d'accise sur les boissons alcooliques et le tabac — exprimées en montants spécifiques par unité — seront corrigées trimestriellement en fonction de l'indice des prix de ces produits.

- Certaines activités manufacturières marginales, comme l'assemblage, le mélange ou le conditionnement des articles, seront passibles de la taxe de vente sur la valeur ajoutée par ces activités, sauf dans le commerce de détail.
- La taxe de vente de 9 pour cent est étendue aux feuillets et aux catalogues publicitaires insérés dans les journaux.
- La taxe sur les transports aériens augmentera l'an prochain de \$2.50 sur les trajets internationaux, le plafond de la taxe sur les vols intérieurs étant relevé du même montant.

Enveloppes de dépenses

Les dépenses augmenteront de 13.2 pour cent en 1980-81 sous l'effet des paiements d'indemnisation des importateurs de pétrole et du service de la dette publique, mais leur croissance ne dépassera pas celle du PNB en tendance au cours des trois prochaines années.

Pour la première fois, des plafonds ont été fixés pour les dix catégories de dépenses, ou enveloppes, en fonction des priorités du gouvernement.

Une nouvelle enveloppe est créée pour l'énergie; comprenant les programmes existants et nouveaux, elle triplera presque en 1981-82, compte non tenu des paiements nets d'indemnisation pétrolière. L'enveloppe du développement économique progressera de 22 pour cent.

Une dotation spéciale de \$350 millions, sur quatre années, est consentie pour promouvoir la restructuration industrielle ainsi que le recyclage et la mobilité de la main-d'oeuvre dans les régions qui en ont particulièrement besoin.

Les ministères devront faire face à une demande croissante de services sans augmenter notablement leurs années-personnes, sauf pour des activités bien précises comme le recensement.

Perspectives économiques et financières

On s'attend pour 1980 à une diminution de la production d'environ 1 pour cent; la croissance sera de l'ordre de 1 pour cent en 1981 en raison des difficultés économiques internationales, de la persistance de l'inflation et de la montée des taux d'intérêt. Une croissance réelle d'environ 4 pour cent devrait s'amorcer vers la fin de 1981.

L'Indice des prix à la consommation devrait continuer de s'élever à un rythme d'environ 10 pour cent en raison du renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie. La stratégie du budget favorisera un ralentissement progressif après 1981.

Grâce aux nouvelles taxes énergétiques, les recettes budgétaires devraient progresser de 17.1 pour cent en 1981-82 pour atteindre \$52,935 millions, tandis que les dépenses budgétaires s'accroîtront de 12.3 pour cent pour s'établir à \$66,640 millions.

Le déficit budgétaire devrait passer de \$14.2 milliards pour l'exercice en cours à \$13.7 milliards en 1981-82; sa diminution s'accélé-rera les deux années suivantes. La baisse des besoins de financement sera plus marquée; ils baisseront à \$11 milliards en 1981-82, puis à \$8.4 et \$7.2 milliards les deux années suivantes.

Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:

Centre de distribution,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855

Pour de plus amples renseignements sur le budget:

Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573